

2010-UNAT-041, Balestrieri

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé que sa nomination avait été résiliée en raison d'un manque de financement; Plusieurs de ses collègues ont également fait résilier leur rendez-vous à durée déterminée pour la même raison en même temps. Unat a jugé que le fait que l'appelant s'était plaint de ses conditions de travail ou a coopéré à toute enquête préliminaire ultérieure sur le harcèlement possible, ne l'a pas expliqué à la fin. Unat a soutenu qu'il n'y avait pas d'erreur réversible sur une partie de l'UNT. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La requérante a contesté la décision de ne pas renouveler sa nomination et a déposé une plainte auprès du bureau d'éthique, dans lequel elle a signalé des représailles pour avoir déjà signalé une faute ou coopéré avec une enquête dûment autorisée. UNDT a constaté que la décision de ne pas renouveler sa nomination n'était pas un exercice inapproprié du pouvoir discrétionnaire. UNDT a constaté qu'il n'y avait aucune preuve que la requérante avait été privée de son droit de déposer une plainte officielle en vertu de l'instruction administrative applicable.

Principe(s) Juridique(s)

Le fait qu'un membre du personnel se soit plaint de ses conditions de travail ou a coopéré à toute enquête préliminaire ultérieure sur le harcèlement possible, ne les exposait pas à la fin.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Balestrieri

Entité

CCI

Numéros d'Affaires

2010-041

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

7 Jan 2010

President Judge

Juge Boyko

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Nomination (type)

Nomination pour une durée déterminée

Bureau de la Déontologie

Représailles

Non-renouvellement

Cessation de service

Expiration de l'engagement (voir aussi, Non-renouvellement)

Jugements Connexes

UNDT/2009/019